



Extrait du CGT ARLES

<https://cgtarles.fr/spip.php?article1539>

Les personnes âgées ne sont pas des citoyens de seconde zone !

- Actualités - CODIV 19 -

Date de mise en ligne : samedi 18 avril 2020

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

Macron a finalement abdiqué devant la fronde des retraités !

La réaction de Pascal Santoni, de l'Union Confédérale des Retraités CGT, au lendemain de l'intervention télévisée du Président de la République, lundi 13 avril.

Déconfinement : pas de discriminations !

Les retraités et les personnes âgées n'ont cessé depuis des années d'être maltraités. Vulnérables face au coronavirus, ils meurent nombreux et seuls dans les EHPAD ou chez eux par manque de protection et de dispositions adaptées à la pandémie.

Le gouvernement leur impose aujourd'hui de rester confinés, alors qu'ils souffrent plus que d'autres de l'isolement et de la solitude. C'est pour leur bien nous-dit-on. Non, c'est plus simplement parce que ce gouvernement apparaît incapable d'assurer la protection de leur déconfinement. Et cela est inacceptable dans la 6e puissance du monde !

L'État doit garantir leur liberté de se déplacer

La liberté de circuler, qu'Emmanuel Macron et les idéologues du néo-libéralisme ne cesse d'invoquer pour justifier celle des marchandises, des capitaux, les délocalisations, la course aux salaires les plus bas hors de nos frontières, serait refusée aux personnes de plus de 65 ans. L'Etat a le devoir non seulement de faire respecter les libertés mais également celui de créer les conditions de leur exercice. Le gouvernement faillit à sa mission en n'assurant pas le respect de cette liberté pour les plus de 65 ans de sortir de chez eux et de circuler.

Nous ne voulons pas de cette société là Mr Macron

Au-delà des dysfonctionnements, l'absence d'anticipation, les maladresses en tout genre, c'est bien le modèle économique du « libéralisme décomplexé » prôné par les conseillers et les « experts » du président qui a mis notre pays dans l'impossibilité de gérer la crise sanitaire. Des productions essentielles à la santé et à la vie de millions de gens ont été abandonnées ou délocalisées. L'industrie pharmaceutique qui a engrangé des profits pharamineux est incapable de livrer les masques, les tests, les appareils respiratoires indispensables.

Les services publics, décriés sur tous les tons par nos ministres et les médias ont été affaiblis, insultés : fonctionnaires coûteux et « fainéants », soignants, cheminots, postiers, électriciens et les gazières traités de « privilégiés » pour les priver de leur statut et leurs revendications méprisées. Or, qui dans cette crise nous permettra d'en sortir ? Les « premiers de cordées » du CAC 40, chéris par Emmanuel Macron ou les salariés de ces services publics, les salariés de toutes les entreprises sur qui on compte désormais pour faire redémarrer l'économie ?

Le marché ? Où est-il le grand régulateur ?

Les personnes âgées ne sont pas des citoyens de seconde zone !

Les marchés financiers s'avèrent incapables d'apporter la moindre réponse aux besoins vitaux de la lutte contre la pandémie. Le ressort de l'intérêt particulier des actionnaires augmenté de l'avidité insatiable des très riches se révèlent incompatibles avec l'intérêt général, la préservation de nos biens communs, la santé de chacune et chacun de nous, la santé de notre planète.

Nous n'acceptons pas la mise à l'écart

Les retraités et les personnes âgées représentent la grande majorité des 18 millions de citoyens qui verront leur sortie du confinement reportée. C'est à l'Etat de mettre en place les conditions du déconfinement, qui sont de plus les meilleurs remèdes contre la propagation du virus :

- ▶ généralisation des masques à toute la population,
 - ▶ dépistage massif, non pas seulement pour ceux qui présentent des symptômes, la fièvre en été suffira à alerter sur leur état, mais surtout pour ceux qui n'en présentent pas et qui peuvent être porteurs du virus sans le savoir,
 - ▶ réquisitions pour héberger, isoler et soigner celles et ceux qui sont contaminés.
-

Exigeons que partout soient mises en place ces dispositions.